M. **Yves Quinchard**, Président du **Syndicat des Industriels de Diagnostic In Vitro** (SIDIV) a été l'un des
signataires
du
contrat de la filière Industrie et Technologies de santé
, proposé par le gouvernement, issu de plusieurs mois de réflexions avec tous les acteurs du secteur.

Vendredi **5 juillet**, Mme **Marisol TOURAINE**, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, M. **Arnaud MONTEBOURG**
, Ministre du Redressement Productif, Mme
Geneviève FIORASO
, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ainsi que le représentant de Mme **Nicole BRICQ**
, Ministre du Commerce Extérieur et M.
Marc DE GARIDEL
, Vice-Président du Comité Stratégique de Filière ont réuni l'ensemble des acteurs du secteur de la santé pour la
signature du Contrat
de la Filière Industries et Technologies de Santé en présence de M.
Jean-Marc AYRAULT
, Premier Ministre. Issu des réflexions menées entre l'Etat, les organisations syndicales et les industriels, ce contrat témoigne de la volonté partagée par tous les interlocuteurs de faire des industries de santé un fleuron économique pour la France.

Les industries de santé disposent d'atouts incontestables pour contribuer à la croissance.

Il y a effectivement des signaux très positifs ressentis par les industriels de cette filière :
900 entreprises qui réalisent 75 milliards d'euros de chiffres d'affaires moyen annuel, 200 000 emplois directs, 100 000 emplois associés et 22 milliards d'euros d'exportation.

« Même si les 44 mesures ne concernent pas toutes nos activités du Diagnostic In Vitro, il n'en reste pas moins que des mesures de simplification des partenariats de recherche public-privé, par exemple, ne peuvent que renforcer l'attractivité de la France en terme d'implémentation de pôle de R&D », souligne M. Yves QUINCHARD, Président du SIDIV.

****

À propos du Syndicat de l'Industrie du Diagnostic In Vitro : Créé en 1977, le Syndicat de l'Industrie du Diagnostic In Vitro (SIDIV) fédère la majorité des acteurs du diagnostic in vitro. Avec près de 80 sociétés adhérentes, il représente plus de 95% du chiffre d'affaires de la profession soit 1,79 milliard d'euros annuels. Le SIDIV, interlocuteur privilégié et référent des pouvoirs publics, défend les intérêts matériels, moraux et économiques de ses adhérents. Au-delà de sa mission d'étude et de défense des intérêts de la profession, le SIDIV s'engage au quotidien pour la reconnaissance du rôle stratégique de la biologie médicale dans toutes les décisions de santé.

Pour en savoir plus : www.sidiv.fr